

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **10 Décembre 2024**

Délibération n°2024-MAIRIE-046

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de décembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

Absents excusés : DURET Laëtitia,

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, RAMON Guillaume, VOLPELLIERE Stéphanie

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : AIDES AU SECOURS POPULAIRE EN FAVEUR DES SINISTRES DE VALENCE / ESPAGNE

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 9

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'un e-mail du Secours Populaire du Gard. En raison des inondations survenues à Valence, en Espagne, les 29 et 30 octobre 2024, il demande aux communes françaises, par esprit de solidarité, de faire un don afin de soutenir les victimes de cette catastrophe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder la somme de 500 € au Secours Populaire du Gard dans le cadre de l'opération « Appel aux dons au profit des sinistrés espagnol ».

Convocation le :
03/12/2024

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

le Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : 12/12/2024

Affiché le : 12/12/2024

Accusé de réception en préfecture

030-213001829-20241212-2024-MAIRIE-046-AI

Date de télétransmission : 12/12/2024

Date de réception préfecture : 12/12/2024